Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le
ID : 062-200069482-20240411-D60_2024-DE

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 11 avril 2024

L'an 2024 et le 11 avril à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 4 avril 2024.

Date de la convocation : 4 avril 2024
Date d'affichage : 4 avril 2024
Délibération N° 11-04-2024 / N°60
Etaient présents les membres en exercice : 94

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Coin, Patrick Roblot, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Jean-Michel Desailly, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, Harold Tetu, André Michel, Michel Petit, Julien Bellengier, Dominique Coppin, Pierre Cuvillier, Christian Boucly, Raymond Wacheux, Vincent Lacroix, Hugues Legoux, Eric Poulain, Etienne Duchateau, Arnaud Ricq, Sébastien Henquenet, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Nicolas Capron, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Dominique Verdel, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Alain Traisnel, René Pruvost, Marc Degrendele, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Alexandre Decry, Jean-François Varoqui, Henri Cuvillier, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Xavier Normand, Emmanuel Ioos, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne Sophie Larivière, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 4
Membres ayant donné procuration : 10
Membres votants : 108

Absents : Florence Dambreville, Yves Petit, Christian Delambre, Jean Bridel, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-François Haultcoeur, Eric Caron.
Absents suppléés :Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Hubert Morreel suppléé par Martine Théry, Patrick Dekeyser suppléé par Matthieu Cardon, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne

Absents ayant donné procuration : Fabienne Kwiatkowski ayant donné procuration à Léon Bernard, Jean -Marc Cuvillier ayant donné procuration à Guy Vasseur, Patrick Nepveu ayant donné procuration Serge Leu, Patrick Zakrent ayant donné procuration à Monique Debeaumont, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Pierre Guillemant ayant donné procuration à Raymond Wacheux, Magalie Jonard ayant donné procuration à Arnaud Douchet, Roland Descamps ayant donné procuration à Gérard Nicolle, Joel Toursel ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux,

Secrétaire de séance : Arnaud Ricq

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le
ID : 062-200069482-20240411-D60_2024-DE

Titre de la délibération :Avenant n°2 au Marché de services « Suivi et animation de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat des Campagnes de l'Artois »

La séance ouverte, Madame la Vice-Présidente rappelle à l'Assemblée Communautaire que lors de la réunion du 19 mai 2022, les membres du Conseil avaient autorisé le Président à attribuer le marché de services pour l'animation et le suivi de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat des Campagnes de l'Artois (OPAH) à l'association ASMAPE en groupement avec les bureaux d'Etudes Philippe DAMBRINE d'Arras et MM.EVO d'Arras également pour un montant de 434 090€ TTC.

Lors de la réunion du 22 février 2024, les membres du Conseil avaient approuvé la signature d'un avenant N°1 avec le groupement pour la réalisation par l'ASMAPE d'une infographie vidéo d'un montant de 3 500€ TTC. Le montant total du marché de 434 090 € TTC s'élève donc à 437 590€ TTC.

Madame la Vice-Présidente explique qu'un avenant N°2 est nécessaire pour régulariser les prestations non effectuées en terme d'animation au début de la programmation. En effet, en année 1 du marché (juillet 2022 à juin 2023), la partie animation confiée à l'ASMAPE a démarré plus tardivement et n'a pas pu être totalement réalisée. C'est pourquoi, un avenant en moins-value d'un montant de 19 223,50€ TTC est proposé, le montant dédié à l'animation en année 1 étant de 34 916€ TTC. Les conditions d'animation seront décrites en détail dans l'avenant.

Il est ainsi proposé à l'Assemblée communautaire, de conclure un avenant N°2 en moins-value d'un montant de 19 223,50 € TTC pour la partie animation réalisée par l'ASMAPE. Le montant total du marché passe de 437 590€ TTC à 418 366,50€ TTC, soit -3,6% avenants 1 et 2 confondus.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 3 avril 2024,

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet d'avenant N°2 d'un montant en moins-value de 19 223,50 € TTC avec le groupement titulaire du marché OPAH pour la partie animation réalisée par l'ASMAPE.
- D'autoriser le Président à signer cet avenant n°2 ainsi que toutes les pièces afférentes à leurs exécutions et à leurs règlements.

Le Président

Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 18/04/2024 et publication ou notification du 18/04/2024